



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2025 – 09

L'an deux mille vingt-cinq, **le vingt-huit janvier**, à 18h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt et un janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, à Vourles, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Christiane CONSTANT

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 25

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 12

Nombre de conseillers communautaires absents : 0

PRESENTS :

MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Mme Josiane CHAPUS, M. Damien COMBET, Mme Christiane CONSTANT, MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLENSEGER, MM. Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, M. Alain GARDETTE, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme Valérie GRILLON, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Martine MORELLON, Mmes Claire REBOUL, Catherine STARON.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Monia BEN SLAMA donne pouvoir à Mme Laurence BEUGRAS
Mme Agnès BERAL donne pouvoir à Mme Valérie GRILLON
M. Dominique CHARVOLIN donne pouvoir à Mme Martine MORELLON
Mme Marie DECHESNE donne pouvoir à M. Jean-Philippe GILLET
M. Ernest FRANCO donne pouvoir à Mme Pascale MILLOT
Mme Patricia GRANGE donne pouvoir à M. Damien COMBET
Mme Corinne JEANJEAN donne pouvoir à M. Pierre FOUILLAND
M. Grégory NOWAK donne pouvoir à M. Jérôme CROZET
M. Jean-François PERRAUD donne pouvoir à Mme Claire REBOUL
Mme Céline ROTHEA donne pouvoir à Mme Françoise GAUQUELIN
Mme Anne-Claire ROUANET donne pouvoir à Mme Christine MARCILLIERE
M. Roland WILPUTTE donne pouvoir à Mme Christiane CONSTANT

ABSENTS :

Néant

Publiée le 03 février 2025

Objet : Démarche territoire engagé pour la transition écologique (TETE) – Label Climat – Air – Energie : demande de labellisation – 2 étoiles

Vu le rapport établi par Monsieur Damien Combet :

La Communauté de Commune de la Vallée du Garon (CCVG) est engagée dans la démarche Territoire Engagé pour la Transition Ecologique, Label Climat-Air-Energie (anciennement Cit'ergie) depuis 2021. L'ensemble de la collectivité est ainsi mobilisé pour ce projet intercommunal d'ampleur.

Cette démarche s'inscrit en cohérence avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) approuvé en mai 2022. Elle permet à la Communauté de Communes de s'approprier et de mettre en œuvre concrètement le PCAET de l'Ouest Lyonnais.

L'état des lieux et le plan d'action :

La démarche Territoire Engagé pour la Transition Écologique, label Climat-Air-Énergie, est portée par l'ADEME. C'est un outil opérationnel structurant qui facilite la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie performante.

Le label est attribué en fonction du niveau de performance de la collectivité. Celle-ci résulte des moyens que se donne la collectivité pour atteindre des objectifs énergie-climat : stratégie délibérée, pilotage technique et politique, moyens financiers alloués aux différents axes, résultats obtenus, etc.

La CCVG est évaluée sur la base de ses compétences propres dans 6 axes impactant les consommations d'énergie, les émissions de CO2 associées et la qualité de l'air :

- La planification territoriale,
- Le patrimoine de la collectivité,
- L'approvisionnement énergie, eau et assainissement,
- La mobilité,
- L'organisation interne,
- La coopération et la communication.

Après deux années de mise en œuvre, la CCVG dispose d'une étoile. En octobre 2024, la collectivité a accentué ses efforts en votant la mise à jour de son plan d'actions. Ce plan, plus ambitieux que le précédent, reprend des objectifs de baisse des émissions de GES sur le territoire, de sobriété, d'efficacité, de développement des énergies renouvelables... L'ensemble du plan d'actions est à retrouver en annexe de la présente.

Les actions conduites entre 2021 et 2024 ont permis de progresser de 30 % d'actions réalisées et de 14% d'actions programmées à 40% d'actions réalisées et 7% d'actions programmées.

Cette évolution permet à la Communauté de Communes de la Vallée du Garon de solliciter la deuxième étoile du label.

La collectivité sera auditée par un auditeur libre afin d'évaluer sa politique climat-air-énergie. L'auditeur pourra conseiller quelques changements et compléments à apporter au dossier durant l'audit. Enfin, le dossier de candidature fera l'objet d'une évaluation par la Commission Nationale du Label.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

PREND ACTE de l'évaluation provisoire fixée par la conseillère du label Climat-Air-Energie soit 40% d'actions réalisées,

APPROUVE la candidature de la Communauté de Communes au 2ème niveau du label,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les documents et entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Extrait certifié conforme,

1

¹ La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)